

TRIUMVIRAT

L'unique simulation parlementaire nord-américaine

Sénat mexicain, Mexico
22 au 26 mai 2006

Rapport final



Sénat Mexicain

Mise à jour : 26 juillet 2006



4519, rue St-Denis, Montréal (Québec) Canada, H2J 2L4
Tél. : (514) 844-8030 | Téléc. : (514) 844-2030
info@fina-nafi.org | www.fina-nafi.org

Le Sénat Mexicain se transforme en parlement nord-américain

Le Forum sur l'Intégration Nord-Américaine (FINA) est heureux de vous transmettre les résultats du Triumvirat, la seconde simulation parlementaire nord-américaine, qui s'est déroulée du 22 au 26 mai 2006, au sein du Sénat mexicain.



Photo de quelques participants dans la salle officielle du Sénat.

Vous trouverez dans ce rapport quelques souvenirs des temps forts de l'intense semaine de travail. Nous tenons d'entrée de jeu à féliciter tous les participants pour leur enthousiasme et l'excellent travail accompli. Ils et elles ont contribué à rendre cette expérience extrêmement enrichissante, pour eux comme pour l'équipe du FINA.



De la droite à la gauche : le Recteur Rueda Roberto Ochoa, Sénateur Enrique Jackson et Christine Fréchette Directrice du FINA

Plus d'une soixantaine d'étudiants issus d'universités canadiennes, mexicaines et états-uniennes se sont réunis pendant une semaine pour simuler la tenue d'une assemblée parlementaire regroupant des législateurs d'États fédéraux et fédérés. Discutant de thèmes aussi divers que la mobilité étudiante, l'immigration, la création d'un fonds d'investissement et les mécanismes de règlement des différends du Chapitre 19 de l'ALENA, ceux-ci ont proposé différentes solutions à ces défis nord-américains.

Des débats et négociations intensifs lors des commissions politiques et des sessions plénières ont mené à la présentation en assemblée générale de quatre projets de résolution parmi lesquels trois ont été adoptés. L'ensemble des textes finaux figure sur notre site Internet, au www.fina-nafi.org.

La présence de législateurs, de journalistes et de lobbyistes a permis aux participants d'enrichir les débats tout en leur donnant une touche d'authenticité. Soulignons l'immense travail des journalistes qui, malgré leurs (très) courtes nuits de sommeil, ont assuré la publication du TrilatHerald, le journal couvrant les débats du Triumvirat. Vous pouvez d'ailleurs consulter les différents numéros du journal en ligne, sous la section « Médias ». De même, les lobbyistes, dont vous pouvez lire les rapports un peu plus bas, ont su influencer les législateurs afin d'adapter certaines des résolutions à la vision de leurs organismes.



Session plénière, vote sur les projets de résolutions.



Entrevue d'un participant avec un réseau de télévision.

Cet événement a été une réussite grâce à la précieuse collaboration du Sénat mexicain et du Sen. Enrique Jackson, Président de la Commission Permanente, de même que grâce au support continu du TEC de Monterrey. Merci mille fois!

Certains d'entre vous ont certainement pu visionner les travaux du Triumvirat grâce à la rediffusion qu'en a fait le Canal télévisé du Congrès mexicain.

Le Triumvirat est également honoré d'avoir accueilli des conférenciers de marque, soit Sen. Enrique Jackson, président de la commission Permanente, Amb. Andrés Rozental, Président du Consejo Mexicano de Asuntos internacionales (Comexi), M. Gaëtan Lavertu, Ambassadeur du Canada au Mexique, Dr. Roberto Rueda Ochoa, recteur du TEC de Monterrey-Zona Centro, ainsi que M. Douglas Fortney, Représentant en chef, Exportation et Développement Canada – Mexique. Nous remercions tous nos conférenciers d'avoir bien voulu partager leur expertise et expérience avec les participants. Leurs discours ont permis aux étudiants de mieux comprendre le contexte et les contraintes auxquels font face les partenaires nord-américain dans la gestion des enjeux trilatéraux.

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, soit le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ), le Ministère des Relations internationales du Québec, Exportation et Développement Canada (EDC), l'Ambassade des États-Unis au Canada, l'Ambassade du Canada au Mexique, le Gouvernement de la Colombie-Britannique, la North American Development Bank, le Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec et le Comexi d'avoir rendu possible l'organisation de la seconde édition du Triumvirat.



Session plénière.

Nous vous invitons à vous joindre à nous l'année prochaine pour la troisième édition du Triumvirat, laquelle prendra place, cette fois, au sein des États-Unis d'Amérique.

Nord-américainement vôtre,

Christine Fréchette
Présidente-Directrice Générale
Céline Roche-Crespo, Coordinatrice et chargée de projet
Mélicha Jean-Brousseau, Chargée de projet
Louis-Philippe Jannard, Chargée de projet

❖❖CE QUE DES PARTICIPANTS NOUS ONT DIT❖❖



« Awesome experience, it was a great opportunity to learn and live politics. »

- Simon Fraser University

« Overall this was an AMAZING experience – THANK YOU!!! »

- American University

« Honnêtement c'était toute une expérience. J'ai pu voir le monde à travers les yeux des autres. Cette expérience a changé ma vision du monde et m'a ouvert les yeux sur les possibilités de changements. Elle m'a fait croire que le changement est possible si nous travaillons ensemble. »

- Arizona University



« C'était un excellent évènement qui a clairement dépassé mes attentes. »

- Universidad de Monterrey

« En general, disfruté y estoy muy feliz de haber participado y de haber tenido esta experiencia. »

-UQAM

« Ce fut une expérience inoubliable. »

-UQAM

« J'ai beaucoup appris et je suis motivé à en apprendre encore plus sur l'intégration et la diplomatie nord-américaine. »

- Carleton University





« Excellent forum, a great experience for all and incredibly inspiring. »
- Carleton University

« Me ha gustado muchísimo la experiencia que he vivido. Ahora entiendo con mayor claridad el problema de la migración. »

- TEC de Monterrey



« Cet événement transmet un réel sentiment d'intégration nord-américaine. »

- TEC de Monterrey



« El evento superó ampliamente mis expectativas, me encuentro bastante contenta con la organización y planeación, y muy agradecida por el magnífico trato que los participantes recibimos. »

-Universidad de Monterrey



Ambassadeur du Canada au Mexique M. Gaëtan Lavertu

« Les conférenciers sont tous impliqués dans la construction d'une Amérique du Nord meilleure et puissante. C'était très intéressant à découvrir... It was nice to get the story from those who are working on these topics. »

-Arizona University

❖❖ Quelques Statistiques Intéressantes ❖❖



Sen. Enrique Jackson, Président de la Commission Permanente

98% des participants le choix des thèmes assez ou très pertinent.



Amb. Andrés Rozental, Président du Comexi

95% des participants jugent le choix des conférenciers assez ou très bon



98% des participants jugent le choix de l'hôtel très ou assez bon.



85% des participants souhaitent participer au Triumvirat 2007.



❖❖ Triumvirat – Horaire ❖❖

	Dimanche 21 mai Gran Hotel Ciudad de Mexico	Lundi 22 mai Sénat	Mardi 23 mai Sénat	Mercredi 24 mai Torre Caballito	Jeudi 25 mai Sénat et le TEC	Vendredi 26 mai Sénat
9h00 – 11h30	Arrivée et accueil des parti-cipants à l'hôtel	Séance d'information du FINA	4 commissions politiques	4 commissions politiques	Session plénière: (Présentatio n des résolutions par commission s)	Session plénière: (Vote sur les résolutions finales)
11h45- 13h00		Élections des présidents et secrétaires de commissions				
Dîner 13h00 – 14h30		Déjeuner conférence avec le Sen. Enrique Jackson, Président de la Commission Permanente Xicoténcatl Patio central	Déjeuner- conférence avec l'Amb. Andrés Rozental, Président du Comexi Casa de los Azulejos	Déjeuner conférence avec l'Ambassadeur du Canada au Mexique M. Gaëtan Lavertu, Edificio Torre Caballito	Déjeuner conférence au TEC de Monterrey, Campus Estado de México, avec le Recteur Dr. Roberto Rueda Ochoa 13h30 – 15h	Déjeuner conférence avec M. Douglas Fortney de EDC Donceles Comedor General
14h30- 15h30		Caucus par pays	4 commissions politiques	4 commissions politiques	Caucus par pays 15h -15h45	Session Plénière
15h30- 17h30						-Débat sur thèmes d'actualité
17h30 – 18h30	Inscription des participants 17h – 19h30	Session plénière	Caucus par pays	Caucus par pays	Séance de travail Dépôt des amende- ments 15h45 – 18h30	-Remise des prix aux meilleurs délégués
Soirée	Cocktail de bienvenue à l'Hôtel 18h – 19h30	Souper	Souper	Souper	Souper	Souper



❖❖ Participants du Triumvirat ❖❖

Délégués	Status	État/Province	Commission	Rôle
Guillaume Lavoie	Fédéré	Arkansas	-	Président de l'Assemblée Générale
Geneviève King-Ruel	Fédéral	USA	Flux migratoires	Législateur
Sébastien Lucero	Fédéral	USA	Flux migratoires	Législateur
Myriam-Zaa Normandin	Fédéral	USA	Flux migratoires	Législateur
Christiane Bérubé	Fédéré	Estado de Mexico	Flux migratoires	Secrétaire com. Flux migratoires
Sonia Bouffard	Fédéral	Mexico	Flux migratoires	Législateur
Paulina Alvarado Fernández	Fédéré	Pennsylvania	Flux migratoires	Législateur
Melissa Jamín Beyer	Fédéré	Tennessee	Flux migratoires	Président com. Flux migratoires
Ada Crystal Gaviña	Fédéré	Puebla	Flux migratoires	Législateur
Mario Riojas	Fédéré	Sonora	Flux migratoires	Législateur
Arlette Aldape	Fédéral	Canada	Flux migratoires	Législateur
Oscar David Rivera	Fédéré	Alberta	Flux migratoires	Législateur
Yunuén Rivera	Fédéré	Texas	Flux migratoires	Législateur
D. Clifton Mark	Fédéré	Arizona	Mobilité	Législateur
Akram Saidy	Fédéral	USA	Mobilité	Président com. Mobilité
Catherine Drouin	Fédéré	Estado de Mexico	Mobilité	Secrétaire com. Mobilité
Annie Mathieu	Fédéral	USA	Mobilité	Législateur
Krista Lopes	Fédéral	Mexico	Mobilité	Législateur
Brian Yaeck	Fédéré	California	Mobilité	Législateur
Victoria Avila	Fédéré	New York	Mobilité	Législateur
Jose Rodriguez	Fédéré	Mexico DF	Mobilité	Représentant des états fédérés mexicains
Gabriela Cantón Santana	Fédéral	Canada	Mobilité	Vice-présidente de l'Assemblée Générale
Silvia Adriana Sánchez de la Rosa	Fédéré	Ontario	Mobilité	Législateur
Hinostroza Sergio	Fédéré	British-Columbia	Mobilité	Représentant des états fédérés canadiens
Lizzeth Pilar Sánchez Islas	Fédéré	Texas	Mobilité	Législateur
Carlo Di Nicola	Fédéral	USA	Fonds	Président du caucus américain
Jorge Andrés Rave	Fédéral	USA	Fonds	Législateur
Marla Martínez Carlos	Fédéré	New Mexico	Fonds	Législateur
Asdrubal Fernandez Romero	Fédéral	Mexico	Fonds	Législateur
Lucina E. Ramos	Fédéré	New York	Fonds	Représentant des états fédérés américains
Georgina de la Fuente	Fédéré	Washington DC	Fonds	Législateur
Stephanie Loya	Fédéré	Chihuahua	Fonds	Législateur
Gerardo Rodriguez	Fédéral	Mexico	Fonds	Secrétaire com. Fonds /Président du caucus mexicain

Délégués	Status	État/Province	Commission	Rôle
Daniel Cámara Avalos	Fédéral	Canada	Fonds	Représentant du parlement fédéral canadien
Ivan Farias	Fédéré	Québec	Fonds	Législateur
Dafne Carmina Tovar Muñiz	Fédéré	Texas	Fonds	Législateur
Celestine Johnson	Fédéré	Chiapas	Fonds	Président com. Fonds
Jesús Francisco Chairez	Fédéré	New York	Différends	Législateur
Merouan Mekouar	Fédéral	USA	Différends	Législateur
Gabriel Goyette	Fédéral	USA	Différends	Législateur
Elisa Michelle Clavier	Fédéral	USA	Différends	Législateur
Lindsay Zibrik	Fédéré	California	Différends	Législateur
Lisa Baroldi	Fédéral	Mexico	Différends	Législateur
Matthew Pattinson	Fédéré	Oregon	Différends	Législateur
Paul Mailhot	Fédéral	USA	Différends	Représentant du Congrès fédéral américain
Jayne Walker	Fédéral	Mexico	Différends	Législateur
Frank Flores	Fédéré	Nuevo Leon	Différends	Législateur
Blayne Haggart	Fédéral	Mexico	Différends	Président com. Différends / Représentant du Congrès fédéral mexicain
Anallie Monroy	Fédéral	Canada	Différends	Législateur
Juan Antonio Carrión Alvarez	Fédéral	Canada	Différends	Secrétaire com. Différends / Président du caucus canadien
Angel Rubicell Morales López	Fédéré	Ontario	Différends	Législateur
Annie Baxter	Fédéré	Baja California Norte	Différends	Législateur
Guillermo Recio Guajardo	Journaliste		-	Photographe/Journaliste
Joanna Baron	Journaliste	-	-	Journaliste
Jean François Bouthillette	Journaliste	-	-	Éditeur-en-chef
Joffre LeBlanc	Journaliste	-	-	Photographe/Journaliste
Paulina Collazo Nuñez	Journaliste	-	-	Journaliste
Tyson Sadler	Lobbyiste	-	-	Americans for Legal Immigration
Flor Gonzalez	Lobbyiste	-	-	Human Rights Watch
Paola Pino	Lobbyiste	-		Canadian American Business Council



RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FLUX MIGRATOIRES

La première session de la Commission sur les flux migratoires qui a eu lieu dans le cadre du second Triumvirat a tout d'abord porté sur l'établissement de normes procédurales pour réglementer l'interaction entre les parlementaires présents. La Commission a jugé impératif d'établir ce règlement car il s'avérait impossible d'entamer une discussion harmonieuse sur des aspects importants de l'avant-projet de résolution sans avoir préalablement mis de l'ordre dans le débat. En raison du retard entraîné par le grand nombre de propositions sur les procédures à adopter, la Présidente a décidé d'élaborer – hors session et en collaboration avec la Secrétaire – un ensemble de normes de base qui seraient par la suite inscrites comme premier point à l'ordre du jour de la deuxième session en vue de leur approbation par les parlementaires présents.



Une fois que les normes de procédures de la Commission ont été établies et approuvées, le débat sur le contenu de l'avant-projet a officiellement commencé lors de la deuxième séance de travail. Suite au consensus atteint lors d'une courte session en débat libre, nous avons considéré que l'avant-projet traitait d'un trop grand nombre d'aspects de manière floue et superficielle et que par conséquent, si une Commission nord-américaine sur les flux migratoires (chapitre 3 de l'avant-projet de résolution) était créée à partir de cet avant-projet, elle ne serait qu'un organisme inefficace, coûteux et bureaucratique. C'est pourquoi on a décidé de proposer un amendement qui fut approuvé par les parlementaires, afin de remplacer ladite Commission nord-américaine sur les flux migratoires par un Comité de travail nord-américain sur les flux migratoires (CTNFM), dont les fonctions et le mandat seraient plus restreints mais dont les coûts de fonctionnement seraient moindres ; par conséquent, son efficacité serait accrue.

À la fin de la troisième session, une grande confusion régnait au sujet des compétences de la Commission de migration par rapport à celles de l'organisme nouvellement créé (CTNFM). Par conséquent, les délégués fédéraux des États-Unis ont suggéré un amendement portant sur la *forme* de la résolution qui créait le CTNFM au chapitre 3, ainsi que la formulation de recommandations directes et indépendantes du CTNFM aux assemblées des trois pays, aux chapitres 4, 5 et 6. Cependant, la délégation mexicaine, dirigée par une déléguée fédérale du Mexique, a manifesté son désaccord relativement à l'adoption de ce schéma pour le nouvel avant-projet de résolution et proposait, au contraire, d'intégrer toutes les recommandations relatives, à la compétence et aux fonctions du nouveau Comité de travail nord-américain sur les flux migratoires.

Compte tenu du désaccord de la délégation mexicaine sur la nouvelle formule envisagée, une grande partie des recommandations incorporées aux chapitres 4, 5 et 6 n'ont pas été approuvées par le Mexique dans le cadre de la Commission. Toutefois, en raison du total des voix du Canada et des États-Unis, l'intégration de ces chapitres au nouvel

avant-projet de résolution a été adoptée. Néanmoins, à ce stade du débat (entre les sessions 4 et 5 de la Commission politique), l'ambiance au sein de la Commission était très tendue en raison de l'impossibilité de parvenir à un accord. Heureusement, l'esprit de coopération l'a emporté et, à l'initiative de plusieurs délégués, une rencontre officieuse a eu lieu pendant l'heure du repas précédant la cinquième et dernière séance de travail, où ont finalement pu être négociés certains points garantissant l'approbation de l'ensemble de l'avant-projet par la Commission.

La cinquième séance de travail de la Commission politique permet de délimiter les compétences du CTNFM, de parfaire les directives de la Commission – insérées aux chapitres 4, 5 et 6 – aux trois assemblées et de fixer les allocations budgétaires que chaque pays devait fournir pour la création du CTNFM (chapitre 7). À cette étape du débat, les parlementaires du Mexique et des États-Unis – qui n'étaient pas arrivés à un accord lors des séances précédentes – sont finalement parvenus à travailler ensemble afin d'approuver les modifications requises.

Le dernier grand débat au sein de la Commission a été déclenché à la suite du vote contre l'ensemble de la résolution exprimé par les représentants du Canada, alors que, quelques minutes auparavant, le délégué fédéré de l'Alberta avait participé à un débat libre où des parlementaires des trois pays avaient négocié et s'étaient entendus sur les pourcentages de financement respectifs. Finalement, lors de la session plénière de l'assemblée générale, certains parlementaires canadiens ont soutenu la même position et, par des votes contre ou des votes d'abstentions, ils ont opposé leur veto au nouvel avant-projet de résolution. C'est ainsi que le document rédigé par la Commission sur les flux migratoires n'a pas été adopté par l'assemblée générale du deuxième Triumvirat.

Melissa Jamín Beyer
Présidente de la Commission sur les Flux migratoires

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MOBILITÉ UNIVERSITAIRE EN AMÉRIQUE DU NORD

Après avoir été élu président de la commission sur la mobilité universitaire en Amérique du Nord le premier jour de la conférence, j'ai réalisé que ce ne serait pas un travail facile! Les quatorze membres de la commission ont révisé le projet de loi clause par clause, s'arrêtant à chaque article important afin de clarifier quelque incertitude ou ambiguïté. Notre attention se portait aussi bien sur des points importants que sur des détails bureaucratiques et juridiques.



Manifestement les membres de la commission avaient bien lu, analysé et préparé leurs amendements avant la première séance de travail. Ceux-ci ont exprimé une série de commentaires lors de la présentation du projet de résolution du lundi après-midi. Ainsi la commission a pu réviser rapidement le projet de résolution dans sa totalité et être prête pour la session d'amendements du jour suivant.

La première session d'amendements (le mardi) fut caractérisée par une grande division au sein de la commission à propos de l'article 8 de la Section I, article qui concernait le Programme de fonds pour la mobilité universitaire nord-américaine (NAMP). Les tentatives des délégués de défendre les intérêts économiques de leurs pays respectifs réduisaient les probabilités d'un consensus. Néanmoins, après de laborieux débats, les délégués se sont entendus sur la répartition du financement du NAMP : les États-Unis assumeraient 45% du financement, le Canada 35% et le Mexique 20%. La question du financement a été ramenée sur la table par le délégué du Québec lors de la dernière session plénière, son amendement fut toutefois rejeté par l'assemblée générale.

Un autre sujet controversé fut celui de la Carte d'identité étudiante nord-américaine, le NASIC. Les conditions d'obtention de la carte NASIC, surtout la présentation des données biométriques aux ambassades des pays hôtes, ont suscité beaucoup de débats. L'exigence des données biométriques était considérée comme une violation sans précédent du droit à la vie privée et des droits fondamentaux des étudiants. Cependant, les délégués ont su arriver à un compromis: ces conditions allaient être acceptées lorsque les données biométriques allaient être exigées pour l'obtention d'autres types de visas.

Félicitation à chaque membre de la commission pour leur énorme travail et leur énergie positive tout au long de la conférence!

Akram A. Saidy
Président de la Commission sur la Mobilité universitaire en Amérique du Nord

RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAILLANT SUR LE CHAPITRE XIX DE L'ALENA



Le lundi 22 mai

Les travaux de la Commission travaillant sur le Chapitre XIX de l'ALENA ont commencé avec l'élection de Blayne Haggart, délégué de l'État fédéral du Mexique, au titre de Président de la Commission et de Juan Antonio Carrión Alvarez, délégué du Canada, en tant que Secrétaire de la Commission. Suite à l'entrée en fonction de M. Haggart, la Commission s'est mise d'accord sur les procédures de fonctionnement et a ensuite débuté une discussion large et générale sur le projet de résolution proposé.

Le mardi 23 mai

Concernant l'établissement de l'ordre du jour de la Commission, celle-ci a voté à 8 contre 7 pour aborder la résolution dans l'ordre suivant, par chapitre : I, V, III, II, IV. De plus, la Commission a décidé de ne pas tenir de vote final sur aucun des chapitres tant que tous les chapitres n'auraient pas été discutés; une fois que le consensus semblât avoir été atteint sur ces matières, le débat s'est dirigé vers le prochaine chapitre.

En ce qui concerne le Chapitre 1, il y avait un large consensus parmi les parlementaires en défaveur de l'unification des bureaux du Secrétariat. Au lieu, Mme Lisa Baroldi, déléguée de l'État fédéral du Mexique, a suggéré, avec l'appui général, que le Secrétariat travaille à l'amélioration de la gestion de l'échange d'information électronique entre les trois bureaux. Concernant le sujet du financement du Secrétariat, tous les délégués étaient d'accord pour l'augmenter. Après quelques débats sur le partage des coûts entre les parties, il a été convenu d'une formule révisable devant être établie par des experts. Tous les délégués ont approuvé le chapitre V (Régime de droits antidumping et compensateurs) suite à quelques changements de formulation.

Avant le commencement du débat sur le chapitre III, Mme Paola Gabriela Pino Unti du Conseil des affaires canado-américaine, s'est adressée à la Commission et a répondu aux questions de celle-ci. Elle est demeurée avec la Commission et a participé à tous les débats sauf à celui sur l'approbation finale du projet de résolution.

Suite à une intervention des délégués mexicains fédéraux et fédérés, la Commission a rejeté la proposition du Chapitre III quant à la reconnaissance d'une cours d'appel de facto pour le Chapitre 19, et ce en faveur du statu quo. La délégation canadienne s'est abstenue lors du vote final sur ce chapitre.

Le mercredi 23 mai

Les débats entourant le chapitre II, qui traitait de la mise en place d'une liste permanente de panélistes pour le Chapitre 19, ont principalement porté sur la garantie que ceux-ci ne soient pas désignés à vie. Suite à une courte discussion, la résolution a été amendée afin de respecter ces considérations. Les débats sur la rémunération des panélistes ont reflété l'aspiration générale à une solution cohérente avec le chapitre I et à ce que les fonds pour la formation de panélistes potentiels ne soient pas limités aux universités; la résolution a donc été amendée afin de prendre en compte ces considérations.

En Commission, le consensus général voulait que le chapitre IV, qui proposait l'établissement d'une jurisprudence pour les cas du Chapitre 19, représentât le chapitre le plus laborieux. Les délégués américains fédéraux et fédérés ont affirmé que tel que rédigé, le Chapitre IV leur était totalement inacceptable. Tandis que les délégués mexicains et canadiens supportaient le Chapitre IV tel que rédigé, quelques heures de négociations informelles ont permis aux délégués de parvenir à une entente retirant les articles du Chapitre IV et les remplaçant par des provisions prévoyant l'établissement d'un groupe d'étude dont le mandat, limité dans le temps, consisterait à chercher des moyens d'améliorer le Chapitre 19, avec parmi ceux-ci l'étude de la législation. Le chapitre a été unanimement approuvé; le délégué mexicain fédéral Jayme Walker s'est cependant abstenu, jugeant que le nouveau texte n'allait pas assez loin.



Finalement, après un débat quelque peu long concernant le Préambule (qui a été amendé afin de tenir compte des changements ayant été apportés au corps du projet de résolution), l'ensemble du projet de résolution a été approuvé à l'unanimité, avec pour seules abstentions celles concernant les chapitres III et IV ci-dessus mentionnées.

Blayne Haggart
Président de la Commission sur le Chapitre XIX de l'ALENA

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA CREATION D'UN FONDS D'INVESTISSEMENT

Ce fut un honneur et un plaisir de présider la Commission sur la création d'un fonds d'investissement. Les douze délégués membres de cette commission représentaient les trois pays nord-américains ainsi que le Nouveau-Mexique, New York, Washington DC, Chihuahua, le Québec, le Texas et le Chiapas.



Le premier débat concernait la pertinence de la clause sur l'immigration, ainsi que les avantages et inconvénients de l'immigration. Les délégués soutenant l'élimination de cette clause arguaient l'aspect positif des transferts monétaires issu des immigrants mexicains, qui représentent la seconde entrée d'argent pour le Mexique. Les délégués voulant maintenir cette clause prétendaient que décroître l'immigration était un but en soi et représentait une mesure de succès.

Les débats concernant le Chapitre Un portaient principalement sur le titre éluif du Fonds et sur le mot « finance » dans la Section C, à savoir si ce mot avait une connotation de dette ou non et à savoir si les fonds devraient être des transferts unilatéraux.

Le Chapitre II était le plus controversé. Chaque clause était sujette à d'intenses débats. La Section 5 concernait la contribution du secteur privé ainsi que la contribution de chaque pays. Les discussions ont surtout porté sur la faible contribution du Canada. Par ailleurs, les réformes gouvernementales mexicaines ont été le sujet plus controversé. Les débats concernant l'opportunité et l'intérêt stratégique d'augmenter la limite inférieure du taux de perception d'impôts ainsi que de privatiser le secteur énergétique ont monopolisé une grande part de notre temps. Un expert fut appelé à la rescousse afin de nous éclairer sur ces sujets.

Le Chapitre III abordait l'administration des ressources. Ici, le débat concernait le nombre de membres, leurs positions et la définition des rôles. De plus, nous avons abordé la question des moyens nécessaires à l'évaluation de la conformité aux objectifs, la transparence, le niveau de développement, et les mesures de succès. Le Chapitre Quatre, qui concernait la durée du fonds, suscita très peu de débats. La commission sur la création d'un Fonds d'investissement fut reconnue comme la plus controversée et la plus exigeante des commissions. Tous les délégués sont très fiers de l'adoption à l'unanimité de cette résolution par l'assemblée.

Celestine Johnson
Présidente de la Commission sur la création d'un Fonds d'investissement

Ce projet de résolution n'a pas été adopté par
l'Assemblée générale du Triumvirat.

Asamblea del Triunvirato
Proyecto de resolución.
26 de Mayo de 2006



TRIUNVIRATO

PROYECTO DE RESOLUCIÓN FINAL CONTROL DE LOS FLUJOS MIGRATORIOS

ASAMBLEA LEGISLATIVA DEL TRIUNVIRATO

DISPOSICIONES PRELIMINARES

Considerando que América del Norte constituye una región cuyos desafíos políticos, económicos, comerciales y demográficos son interdependientes y complementarios;

Reconociendo la necesidad de una mejora de la colaboración entre Canadá, EEUU y México sobre el asunto del control de los flujos migratorios;

Reconociendo la necesidad de garantizar condiciones de seguridad en las fronteras de América del Norte en un contexto en que las amenazas vinculadas al terrorismo y al tráfico de estupefacientes y de personas están omnipresentes;

Recordando la necesidad de respetar los ideales y los principios de los Derechos Humanos y la democracia, tal como están consagrados en la *Declaración americana de los derechos y deberes del hombre*.

Los parlamentarios de América del Norte, reunidos en el marco de la segunda asamblea del Triunvirato, acuerdan lo siguiente:

CAPÍTULO 1

DEFINICIONES

En la presente resolución, se entenderá por:

1. *Flujos migratorios:* Movimiento por una frontera de América del Norte de los individuos que eligen voluntariamente salir de su país de origen para establecerse de manera temporal o indefinida en Canadá, EEUU o México.
2. *Zonas fronterizas de mayor afluencia:* Sectores fronterizos caracterizados por un índice elevado de tráfico de drogas y/o de personas, contrabando y/o cruces ilegales de fronteras.
3. *Fronteras norteamericanas:* Las fronteras compartidas por México y EEUU, y EEUU y Canadá, así como el conjunto de las fronteras en el perímetro de América del Norte.

CAPÍTULO 2

OBJETIVOS

Los parlamentarios de Canadá, EEUU y México acuerdan:

1. Establecer un sistema integrado de control de los flujos migratorios en América del Norte a fin de fortalecer la seguridad norteamericana.
2. Iniciar acciones conjuntas con miras a frenar los flujos migratorios ilegales que resultan de la persistencia de las disparidades socioeconómicas en América del Norte.
3. Armonizar progresivamente las políticas migratorias de Canadá, EEUU y México.
4. Garantizar el respecto a los derechos humanos de las personas, ya sean legales o ilegales, que crucen las fronteras norteamericanas.

CAPÍTULO 3

CREACIÓN DE UN COMITÉ DE TRABAJO NORTEAMERICANO SOBRE LOS FLUJOS MIGRATORIOS

1. Canadá, EEUU y México se comprometen a crear un comité cuyo cometido será conjuntar información en colaboración con organizaciones ya existentes, formular recomendaciones a las administraciones nacionales, subnacionales y locales sobre el control de los flujos migratorios, así como promover la migración legal.
2. Este comité llevará el nombre de Comité de Trabajo Norteamericano sobre los Flujos Migratorios (CTNFM).

3. El CTNFM estará compuesto por delegados gubernamentales de los tres países norteamericanos designados por las autoridades nacionales competentes, así como expertos representantes de las organizaciones mencionadas en el punto 1, en los temas actuales de migración de los tres países.
4. El CTNFM tendrá competencia y funciones para:
 - a. Reunirse dos veces al año o de ser necesario en sesiones extraordinarias. Después de cada una de las reuniones, entregar a las autoridades nacionales y subnacionales un reporte sobre la situación del fenómeno migratorio en Norteamérica.
 - b. Crear una base de datos que sea moderna, eficiente y de acceso público para conjuntar la información proveniente de las organizaciones ya existentes.
 - c. Formular recomendaciones sobre las políticas nacionales, subnacionales y locales en materia de migración entre Canadá, EEUU y México.
 - d. Alentar la difusión de la información sobre las medidas legales de migración en la región de Norteamérica.
 - e. Informar a la población de los tres países sobre las oportunidades de empleo para los migrantes norteamericanos.

CAPÍTULO 4

PROGRAMAS DE MIGRACIÓN LABORAL

Parte I. Programas de Migración Temporal en América del Norte

La Comisión de Control de los Flujos Migratorios recomienda:

1. Promover la creación de programas de trabajo temporales en cada uno de los tres países, con especial atención a los sectores norteamericanos donde existen problemas de falta de trabajadores tal como hayan sido evaluadas por la comisión norteamericana sobre los flujos migratorios, creada por la presente resolución.
2. Alentar a los tres países a facilitar la expedición de visas temporales de trabajo para los individuos que quieren trabajar legalmente en Canadá, EEUU o México.
3. Los programas de trabajo temporales deberán contener un mecanismo para que el trabajador regrese a su país una vez que su visa temporal haya expirado. Dicho mecanismo será establecido mediante el consentimiento inicial del empleador de cubrir el costo del viaje de regreso del empleado a su ciudad de origen.

4. Los trabajadores temporales se beneficiaran de los derechos sociales y laborales del país anfitrión por la duración de sus visas de trabajo.

Parte II. Programas de Migración Permanente en América del Norte

1. Fomentar la migración permanente de trabajadores norteamericanos calificados, en la región de Norteamérica, en aras de satisfacer la demanda laboral y fortalecer el crecimiento económico de la región.

CAPÍTULO 5

COOPERACIÓN PARA LA GESTIÓN DE LAS FRONTERAS NORTEAMERICANAS

La Comisión de Control de los Flujos Migratorios recomienda:

1. Aumentar la colaboración entre los tres países acerca de la seguridad de las fronteras norteamericanas y tener en consideración las recomendaciones elaboradas por el CTNFM, siempre y cuando se respete la soberanía de cada país.

CAPÍTULO 6

La Comisión de Control de los Flujos Migratorios recomienda:

Para regularizar la situación de los inmigrantes indocumentados presentes en los países norteamericanos que puedan comprobar a través de cualquier mecanismo, que han ingresado antes de la aprobación de la presente y que se hayan gestado antes de la fecha determinada por cada país.

1. El inmigrante indocumentado debe registrarse ante el país anfitrión en donde reside ilegalmente. Dentro de este proceso, los inmigrantes registrados adquieren automáticamente la legalidad.
2. El país anfitrión evaluará la situación del inmigrante indocumentado para verificar que cumpla con los siguientes requisitos:
 - a) Que no cuente con antecedentes penales, y
 - b) Que no represente una amenaza a la seguridad de Norteamérica.
3. En caso de cumplir con los requisitos del capítulo 6, al inmigrante indocumentado se le otorgará una visa temporal que le permitirá vivir y trabajar en el país anfitrión hasta que reciba la residencia permanente. En caso de no cumplir con dichos requisitos, las personas serán tratadas según las leyes del país anfitrión.

4. La residencia permanente se otorgará a las personas enlistadas siguiendo un proceso gradual, dentro de un periodo máximo de 11 años a partir del registro y mediante el pago de una multa cuyo importe será determinado a discreción de cada país.
5. La Comisión recomienda que los inmigrantes intenten integrarse al país anfitrión.

CAPÍTULO 7

FINANCIAMIENTO DEL CTNFM

Con miras a financiar las distintas reuniones del CTNFM se propone:

1. Después de presentar un presupuesto por reunión o proyecto a los tres gobiernos norteamericanos, y que este sea aprobado por ellos, se pagará el total del costo de acuerdo a la siguiente distribución:
 Canadá: 28%
 EEUU: 45%
 México: 27%
2. Dichos porcentajes estarán sujetos a revisión cada 5 años.





FINAL RESOLUTION NORTH AMERICAN ACADEMIC MOBILITY IN HIGHER EDUCATION

SECOND TRIUMVIRATE LEGISLATIVE ASSEMBLY

STATEMENT OF MOTIVATION AND INTENT

Recognizing that North American academic mobility fosters cultural exchanges and the creation of strong networks, which allows citizens to develop a deeper knowledge of North American reality, as well as a more complete understanding of our region's challenges and strengths;

Considering that academic mobility is an effective and productive way of preparing our youth and universities to face new challenges of an increasingly globalized world;

Bearing in mind that enhanced academic competitiveness would allow our economies to prosper and compete with other regional entities;

Reaffirming North America's commitment to border security, regulation and efficiency;

The North American legislators, gathered for the second Triumvirate Legislative Assembly, have convened upon:

CHAPTER I

DEFINITIONS

1. In the present draft resolution, *academic mobility* means the ability of students, faculty and researchers to move to an institution outside of their home country within North America, to study, teach or take part in research for a period of time ranging between 3 months and a full academic year. In this context, mobility is being discussed in terms of movement within North America specifically.

2. The term *higher education* refers to postsecondary education at universities, colleges, professional schools, or technical institutes.

CHAPTER II

ESTABLISHING THE NORTH AMERICAN MOBILITY PROGRAM (NAMP)

3. The American, Canadian and Mexican parliamentarians agree upon the necessity of developing a trilateral academic partnership, the North American Mobility Program (NAMP), which shall have the mission to stimulate student and faculty mobility in the field of higher education. The purpose of this program is to provide North American students with a high quality and competitive higher education system, to develop more cooperative studies within North America studies and research programs and ultimately to develop a stronger interest for the North American region. Furthermore this program is designed to strengthen regional economy, cultural ties and integration and alleviate visa and immigration processes for NAMP participants, rendering our borders more secure and more efficient.
4. The establishment of NAMP shall require the creation of a North American network of member public and private institutions of higher education.
5. The NAMP's goal is to increase North American academic mobility from approximately 210 000 North American students a year to 1.5 million North American students a year by 2020, distributed equally among member states.

CHAPTER III

Section I

NAMP COMPOSITION AND MANDATE

6. The North American institutes of higher education network shall be created and managed by an administrative committee, composed of one educational expert and one federal and one federated government official from each country, appointed at the discretion of each country. Participating institutes of higher education representatives will be working in collaboration with NAMP officials to appoint this committee.

6.1 The duration of the term of each member of the advisory committee is left to the discretion of each country.

7. The administrative committee's mandate is:

7.1 To establish a list of admission criteria defining institute of higher education membership. These criteria will include such aspects as credit

transfers and program recognition. These criteria shall assure NAMP members' quality regarding higher education.

7.2 To review and statute on university admission, which would be based on the requirements of each individual program rather than on the general requirements of the host university.

7.3 The NAMP would be financed by a North American Mobility Fund which would allocate proper funds to NAMP member institutes of higher education in order to allow them to better conform to NAMP criteria.

8. NAMP funding shall start at \$90 million annually and increase gradually, proportionally to the number of participants. The program shall be funded by the three countries as such: 45% USA, 35% Canada and 20% Mexico. The program shall be funded by the federal and / or the federated entities according to the Constitution of each country.

9. NAMP membership shall be open to all North American higher education institutions, public and private, and to all programs at undergraduate, graduate and post graduate levels, who meet the criteria of the advisory committee,

10. Member institutions of higher education will have total discretion in the enrolment of NAMP member students.

Section II

STUDENT MOBILITY FUNDING

11. The American, Canadian and Mexican parliamentarians agree that the creation of a mobility fund is crucial to the enhancement of student mobility in North America. Therefore:

11.1 80% of NAMP total funding shall be destined to accepted participants, and the remaining 20% would be allocated to administrative and logistic expenses.

11.2 Grants are destined to cover the additional costs of a study period abroad rather than the entire cost of the stay.

11.3 Student NAMP funding requires the student:

- To be a North American national, or to be a permanent resident according to the residency regulations of the home country;
- To be registered at a NAMP member institution of Higher Education;

- To be accepted for an approved program of study for a period of 3 months to a full academic year at an institution in another North American country;
- To not have received a previous NAMP grant.

12. Financial agreements made by the institutions of higher education should guarantee to waive the customary tuition for incoming participating students so that each student participating in NAMP shall only be required to pay tuition to his or her home institution;

13. Official language classes (French, English and Spanish) shall be incorporated within NAMP and eligible for funding. All participants should pass the language proficiency test required by the host university.

14. Funding for students shall not exceed 1,500 \$ US a month, which should be proportionate to the cost of living in the host city, which is to be determined by the host institution.

15. Home institutions of higher education shall allocate NAMP mobility grants to their participating students.

16. Grants shall be allocated only when the study period and program are recognized by both home and host institutions.

17. Any scholarships or grants received by the student in his/or her home country shall be separate from the eligibility for NAMP grants.

Section III

FACULTY MOBILITY FUNDING

18. The American, Canadian and Mexican parliamentarians recognize that faculty and research mobility is primarily motivated by research opportunities and projects; therefore we encourage the creation of university research partnerships and opportunities;

19. Grants shall be allocated to faculty members in order to promote joint programs and research, as well as to enhance teaching experience.

CHAPTER IV

NORTH AMERICAN STUDENT IDENTITY CARD

20. The American, Canadian and Mexican parliamentarians agree on the necessity of creating a North American student identity card. The NASIC would replace the current exchange visa process of the host country, which shall

alleviate immigration processes for NAMP participants, secure borders, allow trans-border crossing efficiency and enhance North American student mobility.

21. Each host country is responsible for delivering the NASIC, which will be designed by the NAMP Committee.

22. Minimum requirements for the deliverance of the NASIC shall be:

1. A valid passport
2. A completed NAMP form
3. An official acceptance statement from the host NAMP member institutions of higher education
4. A bank statement or other proof of sufficient funds to afford costs of living in the host city.

23. The NASIC shall be valid between 3 months and a full academic year, with the possibility of one reapplication which shall be at the discretion of the host government.

24. The NASIC allows the owner to live and travel only in the host country.

25. The NASIC card shall contain the digital prints and the signature of the NAMP participant. Any additional personal biometric data required for the NASIC shall only be introduced if similar data become required by the host country for other categories of visa.

25.1 If the biometric data become a future trend, then countries may revise their positions and accept that these biometric regulations be added to the NASIC.

CHAPTER V

NORTH AMERICAN CREDIT TRANSFER SYSTEM

26. The American, Canadian and Mexican parliamentarians agree that the creation of a North American credit transfer system, operating in an advisory capacity, is required to facilitate the recognition of periods of study abroad and thus enhance the quality and volume of student mobility in North America.

27. A North American credit transfer committee shall be created and be composed of NAMP member representatives.

28. The North American credit transfer committee's mandate is to evaluate member institutions of higher education courses and programs, in order to facilitate recognition among NAMP member institutions of higher education.





FINAL RESOLUTION CHAPTER XIX OF THE NAFTA

SECOND TRIUMVIRATE LEGISLATIVE ASSEMBLY

STATEMENT OF MOTIVATION AND INTENT

Considering the fact that the reliability of North American trade rules is essential to maintaining dynamic relationships among the United States of Mexico, the United States of America, and Canada;

Considering the fact that the dispute settlement mechanisms are crucial components of the functioning of the North American Free Trade Agreement (NAFTA);

Considering the use of mechanisms regarding antidumping and countervailing duties instituted by Chapter 19 of NAFTA, notably the Extraordinary Challenge Committee;

Considering the fact that the effectiveness of these mechanisms depends on a well-financed and managed administrative apparatus;

Considering the difficulty of recruiting experts for the establishment of special binational panels;

Considering the desire to further increase the effectiveness of measures envisaged by the provisions of Chapter 19 of NAFTA and reaffirming their faith in these provisions and their underlying principles;

The North American parliamentarians of the second Triumvirate assembly agree as follows:

CHAPTER I

An Effective NAFTA Secretariat

To ensure a greater degree of certainty and efficiency regarding the functioning of Chapter 19 dispute resolution mechanisms, it is agreed that:

1. In order to improve efficiencies between secretarial offices, the secretariat shall consider hiring an Information Management Officer (IMO) to investigate means of improving the transfer of information between the offices. Increased funding to the Secretariat shall cover the cost of hiring the IMO.
2. The NAFTA partners shall increase the monetary resources allotted to the NAFTA Secretariat to a level that will enable this organization to fulfill the duties established under Articles 2001 and 2002 of NAFTA.
3. The level of funding from each party shall be determined by macroeconomic indicators to be specified by trilateral experts and brought back to the assembly for voting and ratification. A complete review of the funding mechanism shall be conducted every 10 years.

CHAPTER II

A Permanent NAFTA Panel System

In order to ensure the quick resolution of disputes brought under the terms of NAFTA Chapter 19, and to counter the difficulties encountered in setting up special bi-national groups that could hinder the effectiveness of the process and lead to further delays for North American companies, it is agreed as follows:

Section 1 – The Establishment of Three Permanent Rosters of Panelists

To accelerate the processing of disputes and to draw up a permanent roster of panelists:

4. The three parties shall maintain at all times a permanent list of at least 25 experts. Each party may appoint or remove their panelists from their list at their discretion.
5. In order to comply with Article 4, Annex 1901.2 of NAFTA is amended by replacing “Each Party shall select at least 25 candidates” in paragraph 1, with “Each Party shall create a permanent list of at least 25 candidates”.

Section 2 – Funding of the Secretariat and Remuneration of Panelists

To ensure an effective and speedy resolution of disputes, and in order to attract a greater number of experts who would like to appear on the permanent roster envisioned in section 1 of this chapter, we Parliamentarians agree as follows:

6. That the NAFTA Secretariat shall ensure an adequate level of funding for the functioning of the Chapter 19 permanent panel system.

7. To offer panelists a competitive remuneration taking into account earnings in the private sector in order to easily attract and retain qualified international trade experts. The specific figures of remuneration are to be negotiated by the NAFTA Secretariat at Commission meetings, and adjustments may be made when appropriate to keep up with remuneration levels in the private sector.
8. The NAFTA Commission, through the NAFTA Secretariat, shall establish in collaboration with Canadian, American and Mexican universities and other appropriate institutions a training program so that panelists can update their knowledge of the trade laws of each of the parties.

CHAPTER III

The Extraordinary Challenge Committee

We parliamentarians reaffirm our support for the Extraordinary Challenge Committee (ECC) as this is a common and effective means of resolving disputes regarding gross misconduct for the Chapter 19 binational panel and its members. In this spirit, we call on the NAFTA parties:

9. To follow Annex 1904.13 regarding the professional quality of the panelists; and
10. To respect the time limits regarding the ECC.

CHAPTER IV

Enhancing Chapter 19

Acknowledging the concerns regarding the frequent use of the Chapter 19 dispute settlement mechanism and in the spirit of improving efficiencies and relations among the NAFTA parties, it is agreed as follows:

11. We propose the creation of a Working Group to examine the possibility of enhancing the effectiveness of the dispute settlement mechanism of Chapter 19. The Working Group shall present its report to the General Assembly of the Triumvirate in accordance with Chapter IV.14 of this resolution.
12. This group shall consist of 15 individuals, five for each member state, with a minimum from each NAFTA part of one former judge having served on a Chapter 19 panel, and one expert in North American trade.
13. This group shall examine experiences undertaken in other regions, including their consideration of the Rule of Law, bearing in mind the specificity of North America and the NAFTA.

14. This working group shall be created within six months, so that they may start working within the following year. The working group is expected to present their report to the plenary session by January 1, 2009. This period may be extended at the request of a majority of the working group.

CHAPTER V

The Antidumping/Countervailing Regime and Article 1903

To broaden the nature of the partnership that unites the Parties and in order to increase the benefits of this partnership, it is agreed as follows:

15. In line with Article 1907, s. 2, we call on the NAFTA parties to commence discussions toward a common antidumping and countervailing regime, both across all sectors and on a sector-by-sector basis.
16. We remind the NAFTA parties of Article 103 of NAFTA in order to challenge perceived problems with other parties' antidumping or countervailing laws.





RESOLUCIÓN FINAL FONDO DE INVERSIÓN PARA AMÉRICA DEL NORTE

DISPOSICIONES PRELIMINARES

Teniendo en cuenta que el Tratado de Libre Comercio de América del Norte (TLCAN) ha constituido un instrumento de suma relevancia para la prosperidad de América del Norte;

Considerando la importancia, para los socios norteamericanos, de "crear nuevas oportunidades de empleo, mejorar las condiciones laborales y los niveles de vida en sus respectivos territorios", tal como se estipula en el preámbulo del TLCAN;

Conscientes de la necesidad de implantar medidas tendientes a hacer de América del Norte el mejor lugar para vivir y lograr que las poblaciones de las regiones más desfavorecidas se beneficien con la prosperidad generada por la creación del TLCAN;

Los parlamentarios de América del Norte, reunidos en el marco de la segunda asamblea del Triunvirato, acuerdan lo siguiente:

CAPÍTULO 1

CREACIÓN DE UN FONDO DE INVERSIÓN PARA INFRAESTRUCTURA Y CAPITAL HUMANO DE AMÉRICA DEL NORTE

1. Los representantes de Canadá, Estados Unidos y México acuerdan crear un Fondo de Inversión para Infraestructura y Capital Humano para América del Norte – en adelante denominado el Fondo de Inversión – a fin de financiar proyectos de capacitación, infraestructura, capital humano, energía y medio ambiente los cuales podrán consolidar el espacio económico norteamericano y desarrollar el pleno potencial de América del Norte.

Gracias al Fondo de Inversión:

a) se invertirá en la educación y el desarrollo económico de las regiones más desfavorecidas de América del Norte;

b) se invertirá en la construcción de proyectos de infraestructura física, tales como transporte, urbanización y de acceso a los servicios básicos entre otros, que busquen estabilizar y alentar el crecimiento de las regiones más desfavorecidas de América del Norte;

c) se invertirá en proyectos energéticos y de protección del medio ambiente que permitan aumentar la seguridad energética de Canadá, México y Estados Unidos, garantizando al mismo tiempo la continuidad de una estrategia de desarrollo sostenible;

d) la designación de los proyectos relacionados con el Fondo de Inversión estará sujeta a concurso limitado a la participación de sociedades mexicanas, canadienses y estadounidenses.

2. Los proyectos que podrán contar con el apoyo del Fondo de Inversión deberán realizarse en una localidad o en una comunidad cuyo nivel de vida medio esté situado por debajo del 60% del nivel de vida medio (PIB *per cápita*) en cada uno de los países de América del Norte;

3. Las inversiones realizadas por el Fondo de Inversión serán transferencias unilaterales.

4. El Fondo de Inversión deberá poder:

a) permitir que las regiones más desfavorecidas de América del Norte logren una prosperidad económica sostenida y durable a través de la creación de empleos y de mejores condiciones de vida;

b) promover la real integración económica de las zonas menos desarrolladas de Canadá, México y Estados Unidos en la dinámica económica norteamericana creada por el TLCAN;

c) fomentar la participación activa del sector privado y de los gobiernos estatales y provinciales de Canadá, México y Estados Unidos en el financiamiento y ejecución de proyectos de inversión y de desarrollo en América del Norte.

CAPÍTULO 2

CAPITALIZACIÓN DEL FONDO DE INVERSIÓN

5. El Fondo de Inversión será financiado con recursos públicos y privados;

6. México, Estados Unidos y Canadá contribuirán al Fondo de Inversión de la siguiente manera:

- 6.1 Canadá invertirá el 30% del monto mínimo requerido;
 - 6.2 Estados Unidos invertirá el 50% del monto mínimo requerido;
 - 6.3 México invertirá el 20% del monto mínimo requerido;
7. Se exhorta con fuerza al gobierno mexicano a realizar un programa de reformas que le permita:
- a) Simplificar la recaudación fiscal de modo que se aumente la base fiscal de México para que la tasa de recaudación fiscal represente un 16 por ciento del producto interno bruto (PIB) total de México;
 - b) Hacer el sistema judicial más eficiente;
 - c) Promover el aumento de las inversiones privadas en la construcción de la infraestructura necesaria para facilitar el aprovechamiento de los recursos energéticos, el gas natural y el petróleo, haciendo especial énfasis en el respeto de la soberanía nacional mexicana.
8. El presupuesto mínimo del Fondo de Inversión será de 10 mil millones de dólares estadounidenses por año.

CAPÍTULO 3

ADMINISTRACIÓN DE LOS RECURSOS DEL FONDO DE INVERSIÓN

9. Los gobiernos de Canadá, México y Estados Unidos deberán instituir una Junta Administradora del Fondo de Inversión - en adelante denominada la Junta Administradora - que velará por la buena administración de los recursos financieros que ingresen al Fondo de Inversión y deberá garantizar la eficiencia del mismo.
10. La Junta Administradora estará integrada por doce miembros, como máximo, a saber:
- a) El Ministro de Finanzas de Canadá, el Secretario de Hacienda y Crédito Público de México y el Secretario del Tesoro de Estados Unidos;
 - b) Un representante de los gobiernos estatales y provinciales por cada país;
 - c) Un representante del sector privado por cada país;
 - d) Un representante de los congresos federales por cada país;

11. La Junta Administradora tendrá la misión de:
- a) Definir los criterios que guiarán el proceso de adjudicación de recursos;
 - b) Evaluar la pertinencia de los proyectos presentados a fin de contar con el apoyo financiero del Fondo de Inversión;
 - c) Elaborar un mecanismo de administración transparente de los recursos del Fondo de Inversión;
 - d) Publicar periódicamente informes que traten acerca del cumplimiento de las metas del Fondo de Inversión y de los impactos generados por los proyectos financiados por dicho Fondo;
12. La Junta Administradora nombrará por consenso a un Director General del Fondo de Inversión.

CAPÍTULO 4

DURACIÓN DEL FONDO DE INVERSIÓN

13. El Fondo de Inversión operara por un periodo de diez (10) años. Al término de ese periodo, la Junta Administradora podrá prorrogar por cinco años (5) más el mandato del Fondo de Inversión, una vez que hayan sido evaluados los siguientes aspectos:
- a) El cumplimiento de los objetivos establecidos en el artículo 4 de la presente resolución;
 - b) La transparencia y la eficacia en el manejo de los recursos del Fondo de Inversión;
 - c) El desarrollo de los aspectos contenidos en el artículo 7 de la presente resolución.
14. La Junta Administradora llevara a cabo una evolución anual de cada uno de los aspectos contenidos en el artículo 13 de la presente resolución.



Adopted by the General Assembly of the Triumvirate
Current Event Resolution
May 26th, 2006



RESOLUTION FOR THE CREATION OF A NORTH AMERICAN PARTNERSHIP ON CLEAN DEVELOPMENT AND CLIMATE

Proposed by Annie Mathieu, USA Federal representative
and signed by
Christiane Bérubé (Estado de México)
Catherine Drouin (Estado de México)
Gabriel Goyette (USA federal)
Matthew Pattinson (Oregon)
Elisa Clavier (USA federal)
Paul Mailhot (USA federal)

SECOND TRIUMVIRATE LEGISLATIVE ASSEMBLY

PREAMBULE

Bearing in mind Canada's statement at the recent Bonn Conference on Climate Change, held between May 19th and 27th, recognizing their inability to fulfill its engagement of cutting greenhouse gas emissions and therefore, their inability to meet Kyoto's targets;

Considering Mexico's growing economy, its increasing need for energy and its recent openness regarding private foreign direct investment;

Realizing constant Americans' efforts to reduce greenhouse gas emission through research and development of more efficient technologies without compromising economic growth;

Reaffirming Triumvirate's constitution objectives to facilitate consensus building and joint management of issues relating to North America integration, to promote political dialogue, democracy, human development, economic growth and sustainable development in North America;

STATEMENT OF MOTIVATION AND INTENT

This resolution aims at addressing an urgent concern in the great North American region, the climate change and its impacts on sustainable development of the region.

The objective of this Partnership's proposal is to redefine the way climate change, energy security and air pollution are addressed in order to encourage economic growth and development of the three North American countries, United States of America, Canada and United States of Mexico.

The North American Partners are large, fast growing economies that represent more than one third of the world's emissions of greenhouse gases and energy use. This Partnership complements other global climate change initiatives.

The North American legislators, gathered for the second Triumvirate legislative assembly, have convened upon:

CHAPTER I

PRELIMINARY DISPOSITIONS:

1. The three country North American Partnership recognizes that technology collaboration, long term commitments and significant investments are needed to address the sustainable generation and use of energy.
2. Two elements are essential to a sustainable solution to climate change that will foster innovation and implement practical, achievable, economically sustainable solutions to climate change:
 - a) The acceleration of technology, especially low emissions technology;
 - b) The collaboration between governments, business and research organizations.

CHAPTER II

Section I

ESTABLISHING A NORTH AMERICAN PARTNERSHIP ON CLEAN DEVELOPMENT AND CLIMATE

2. The North American Partnership on Clean Development and Climate shall be created and managed by an administrative committee composed of environment, energy and finance ministers of each of the three partners as well as representatives of the private sector and environmental experts.
3. The administrative committee will hold meetings once a year alternating in each of the three member states. The committee will publish an annual report highlighting creative and efficient market oriented strategies to reduce the intensity of emissions, as well as the partners' efforts to reduce the intensity of greenhouse emission.
4. The administrative committee will cooperate to achieve the unprecedented objectives of this plan. Gathering business, government and environmental experts and working

in the spirit of preserving the rich biodiversity and the unique North American natural beauty, will contribute to the realization of these objectives.

CHAPTER III

PARTNERSHIP'S PRINCIPLES

Section II

5. This Partnership is founded on these three principles:

5.1 Clean development and lower greenhouse gas emissions requires economic growth, as it is growth and investment that will deliver the new technologies to reduce emissions;

5.2 Agreement that governments and businesses must work together to achieve sustained economic growth and lower greenhouse gas emissions;

5.3 The importance of raising public awareness regarding the actions individuals can undertake to help achieve these vital objectives.



❖❖ Rapport des Lobbyistes ❖❖



Au Secrétariat du Triumvirat,

Tout au long de la semaine j'ai tenté de promouvoir les positions de mon organisation et d'obtenir du soutien quant à son mandat. Pour cela je devais convaincre les législateurs de préserver le Chapitre 5 et de complètement retirer les Chapitres 4 et 6. J'ai fait des démarches auprès des délégués canadiens, américains et mexicains afin qu'ils adoptent des sanctions plus strictes quant aux activités de falsification de documents, de contrebande de drogues et d'armes ainsi que de trafic d'êtres humains. J'ai également sensibilisé les législateurs à la nécessité d'adopter des sanctions plus fortes relativement à l'immigration illégale. J'ai argué le besoin d'imposer des pénalités sévères à ceux qui emploient ou arbitrent des immigrants illégaux ainsi qu'à ceux qui facilitent leur entrée aux États-Unis.



En général, j'ai reçu un fort appui des États-Unis et un faible appui du Mexique. Le délégué albertain présenta une motion afin de retirer complètement le Chapitre 6 de la résolution en arguant que ce chapitre pouvait encourager un plus grand nombre d'individus à immigrer illégalement dans le but d'obtenir la citoyenneté. J'ai eu l'impression que mes actions et propos avaient influencé le délégué albertain dans sa démarche.

Finalement, les Chapitres 4 et 6 ont été maintenus mais ont subi quelques révisions.

La résolution sur les Flux migratoires n'a pas été adoptée par l'Assemblée générale suite au veto des délégués fédérés canadiens. Ceci démontre qu'il faudra un lobbying plus intense ou bien des concessions de la part des autres pays afin d'assurer une entente trilatérale qui profitera au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Tyson Sadler, lobbyiste représentant *Americans for Legal Immigration*



Au Secrétariat du Triumvirat,



C'est avec grand plaisir que je vous informe des résultats que HRW, en tant que groupe de pression, a obtenus, principalement grâce à l'appui de la délégation mexicaine et, dans une moindre mesure, grâce aussi à la délégation canadienne, en ce qui concerne le respect des droits de la personne vis-à-vis des immigrants. Tout d'abord, l'objectif qui consistait à ajouter à la résolution sur les flux migratoires un article par lequel les parties s'engageraient à respecter les droits de la personne et les droits du travail des immigrants a été atteint. Même si les deux articles inclus dans le mandat de HRW n'ont pas été insérés tels quels, on a réussi à intégrer au chapitre 2 un alinéa où les parties s'engagent à assurer le respect des droits de la personne aussi bien pour les immigrants légaux que pour les immigrants illégaux. En outre, une clause statuant que les « travailleurs temporaires bénéficieront des droits sociaux et droits du travail dans le pays d'accueil pendant la durée de leur visa de travail » a été insérée dans le chapitre 4.

En ce sens, le deuxième objectif établi dans le mandat de l'organisation que je représente a été également atteint : le nom du chapitre 5 a été remplacé par « Coopération pour la gestion des frontières de l'Amérique du Nord » et on a réussi à faire supprimer la clause visant au durcissement des frontières physiques au détriment des droits des immigrants. En plus, la clause « c » de l'article 4 du chapitre 3 a, elle aussi, été supprimée car la création d'une liste d'individus constituait une violation du droit au respect de la vie privée des immigrants.

Ensuite, l'objectif 5 du mandat de HRW a été également atteint du moment où l'on a favorisé l'approbation du chapitre 4 de la résolution sur les flux migratoires, en ajoutant même un alinéa en vertu duquel les pays de l'Amérique du Nord s'engagent à protéger les droits des immigrants.

Le seul mandat qui n'a pas pu être intégré dans la résolution sur les flux migratoires lors des sessions en commission a été celui qui visait à inclure les épouses et les enfants à charge parmi les immigrants qui recevraient la citoyenneté du pays d'accueil sous certaines conditions. Le manque de temps a empêché une discussion approfondie du sujet par les parlementaires. Cependant, on a obtenu l'approbation unanime des représentants mexicains ainsi que leur bonne disposition à incorporer cette modification dans ce chapitre.

Finalement, certaines recommandations initialement non prévues ont été exposées à la commission pour la mobilité dans le domaine de l'éducation universitaire afin d'appuyer les arguments contre l'inclusion de données biométriques dans la carte NASIC. Il faut dire que ces résultats ont été obtenus grâce au travail ardu que j'ai accompli, en tant que lobbyiste, pour la présentation des projets aux délégués chargés des affaires de migration.

Flor González Correa, représentante de Human Rights Watch.





Au Secrétariat du Triumvirat,

En tant que représentante du « Conseil des affaires canado-américaines », j'ai le grand plaisir d'annoncer que deux des objectifs donnés ont été atteints, soit la suppression des articles 9, 10, 11 et 12 du chapitre III de la résolution de la commission, ainsi que l'ajout, au même chapitre, d'une clause concernant l'annexe 1904.13.

La commission nommée « Dispute Resolution Procedures of NAFTA Chapter XIX » était formée d'un groupe de législateurs que je tiens à remercier pour leur bonne volonté et leur désir de parvenir à un équilibre bénéficiant aux trois pays. Cette collaboration, nécessaire afin d'apporter des réponses aux attentes de cette organisation, fut extraordinaire.

Finalement, mon organisation est reconnaissante pour les opportunités qui lui ont été données, ces mêmes opportunités qui permirent le développement de nouvelles propositions et l'amélioration des relations nord-américaines.

Paola Pino Unto, représentante du Conseil des affaires canado-américaines



EI SENADOR ENRIQUE JACKSON APOYA LA INTEGRACIÓN DE NORTEAMÉRICA

por Paulina Collazo

"Es importante que los jóvenes estén preparados como nunca para enfrentar las necesidades del país, ya que en estos momentos, México vive bajo una inmadurez democrática". Senador Enrique Jackson.

Ciudad de México, 22 mayo 2006. - El día de ayer, tuvimos la grata presencia del Presidente de la mesa directiva del Congreso Mexicano, Enrique Jackson, en un almuerzo -conferencia que se ofreció en el patio principal de las instalaciones del Senado Mexicano.

El Senador Enrique Jackson originario de Los Mochis, Sinaloa, ocupó el cargo de Secretario de Seguridad y Transporte durante el periodo de 1985 a 1988, posteriormente fue Secretario General de Gobierno del Distrito Federal y Diputado Federal de la quincuagésima séptima legislatura. En el año 2005 se propuso como precandidato presidencial por parte del partido al cual pertenece, el Partido Revolucionario Institucional (PRI).

El líder del Senado expresó ante los medios de comunicación sus impresiones en torno al Triunvirato, señalando que "es muy energizante ver las ambiciones de jóvenes talentosos y ambiciosos de tres países". Enrique Jackson comentó durante la conferencia que el tema que más le preocupa en torno a política exterior es el de migración, en especial la compleja relación entre México y los Estados Unidos, sobre todo por la controversia que hay por la presencia de tropes norteamericanas a lo largo de la frontera entre ambos países y que traería como consecuencia el fortalecimiento de los grupos antiinmigrantes. Por otro lado recaló

que si bien el gobierno mexicano reconoce la soberanía de Estados Unidos y de su Congreso, las decisiones en torno a los problemas migratorios han sido a la fecha unilaterales. Por lo tanto invita que reflexionemos acerca de la actitud que México debe de adoptar en torno a este problema y analizar que si bien los mexicanos somos algo más allá que mano de obra barata, las soluciones deberán de empezar desde la reestructuración de la política interna, sobre todo porque según comentó el Senador Jackson "Los candidatos a la presidencia no presentan propuestas claras en torno al tema migratorio".

Finalizada la conferencia algunos jóvenes participantes en este triunvirato se acercaron al Senador para manifestarle sus inquietudes. Cabe resaltar la pregunta de la estudiante de la Universidad de Monterrey, Paulina Alvarado al preguntarle al Senador acerca de las acciones emprendidas por el gobierno mexicano para controlar el problema del flujo migratorio.

El Senador Jackson interesado en la pregunta de la estudiante respondió que lamentablemente el gobierno no ha sabido generar empleos de calidad que eleven el nivel de vida de las personas y que la desigualdad social ha sido el factor principal causante de la migración.

Por otro lado, el Senador también reconoció que se debe de mejorar la calidad de los servicios públicos, la educación, las comunicaciones etc.

Dentro de esta interacción que hubo entre estudiantes y el Senador Jackson, se comentó acerca de la importancia de

la participación ciudadana. Al respecto, el Senador nos motivó a que votemos y a que aprendamos a ser analíticos y críticos con nuestro gobierno, ya que esto permitirá que los intereses de los ciudadanos sean siempre escuchados y evitar que los gobiernos se vean más preocupados por otros intereses que por los del pueblo.

Al respecto me pareció oportuno comentarle al Senador mi opinión acerca de la guerra interna que hay en estos momentos dentro de los partidos políticos ya que es muy alarmante ver que ningún partido propone nada claro para solucionar los problemas reales de México y que sólo se ha dedicado a atacarse unos a otros. La propuesta que le hice al Senador Jackson es que se deberá de lograr una tregua o un pacto entre el gobierno federal y la oposición, no es posible que proyectos como la reforma fiscal no haya sido aprobada por el Congreso Mexicano, sólo por caprichos de la oposición y que no ven que a los únicos que siguen afectando es a los ciudadanos.

El Senador Jackson aceptó que esto es un problema muy grave que vive México, al declarar que "estamos atrapados por el escándalo" y aceptó que los conflictos tanto internos como entre los partidos políticos están afectando gravemente el desarrollo de México.

Finalmente el Senador Jackson recomendó a todos los jóvenes mexicanos que estemos participando en esta simulación, a que sigamos preparándonos y a saber aprovechar las oportunidades que tenemos para sacar adelante a nuestros países.

STUDENT MOBILITY: GLOBAL ECONOMY, GLOBAL EDUCATION

by Joanna Baron

McGill University – May 4, 2006

In higher education, the days of the cloistered ivory tower, for better or worse, are over. Universities are no longer isolated from the rest of the world in function nor outlook – instead, they're inextricably connected to it, as well as to each other. The policymakers who shape higher education, the legislators who fund it, and the citizens who pay for and use it want reassurance, and clear indications, that our institutions are preparing students to be intelligent, productive employees and responsible, informed citizens – and that they're accomplishing this task as economically as possible. Leaders in North America recognize that both regional prosperity and the prosperity of our individual communities depends largely on the global competencies of our future professionals -- today's students. Government and education leaders acknowledge that higher education institutions in North America must take a more aggressive role in offering students opportunities to gain international expertise.

This month's Triumvirate conference in Mexico City will provide an opportunity for students, legislators, and policymakers to convene and discuss the issues and complexities surrounding us in the wake of the last ten years' increasingly intensified integration of the global economy, especially between the United States, Canada, and Mexico. An important issue on the table will be that of student mobility: given the economic and social transformations brought about by 1995's North American Free Trade Agreement (NAFTA) and its subsequent progenitors, how can we preserve the relevancy of traditional university education? How can we implement infrastructure to ensure that our students are equipped with the cosmopolitan skills, adaptability to change, and cultural savvy to engage as leaders in the future economy?

North American integration (and potentially, in the future, hemispheric integration) has been pursued through bilateral and multilateral trading agreements, first the Canada-US Free Trade Agreement (CUSFTA, 1988), second, the aforementioned North American Free Trade Agreement (NAFTA, 1994), and, third, the Free Trade Agreement of the Americas (FTAA, 2005). The changes of these policies, initiated by political leaders, have trickled down rapidly to the nuances of everyday economic and social interactions and have inevitably changed the requirements of higher education.

In the spirit of North American integration, the governments of Canada, Mexico, and the United States have each agreed to sponsor student exchanges between the three countries. The principles of the program are established along the guidelines recommended at the Guadalajara Conference of 1996, the Vancouver Communiqué of 1993 and the Wingspread Declaration of 1992, taking into consideration the necessity of ensuring a specifically North American dimension to education and training to complement and enhance trilateral trade agreements. The North American Mobility in Higher Education (NAMPHE) was established in 1995 as the first trilateral organization dedicated to sponsoring student exchanges among universities in the three countries. NAMPHE is funded in Canada by Human Resources Development Canada (HRDC), in Mexico by Secretaría de Educación Pública, and in the United States by FIPSE (Fund for the Improvement of Post-Secondary Education). Thus far, eight North American universities have registered as participants in this project: three in Canada, two in Mexico, and three in the United States.

The goals of this program are threefold.

First, and most obviously, student mobility is instrumental to the facilitation of continued economic and cultural integration which has proven inevitable but also beneficial to the expansion of each country's respective national economy. Second, participation in exchanges aid students in attaining international skills useful for their future careers, whether in their home countries or abroad. Finally, immersion in a foreign culture and context provides innumerable personal benefits for students: adaptability to new environments, self-knowledge and confidence.

About 300 to 400 Canadians participate in exchanges through the IAM annually. Thanks to policy coordination between the three national governments, academic credits are easily transferred between countries and funding defrays a significant portion of student costs. Seventy-eight projects have been successfully approved by the Program in Canada alone, involving as many post-secondary institutions from all parts of Canada. These projects are related to fields as varied as architecture, business, engineering, health, law, geology, agriculture, veterinary medicine, tourism, and environmental studies.

For the 2006 round, federal funding will provide up to \$160,000 per project over four years. Project proposals compete to win one of about ten grants. Student mobility will be an important issue for discussion at this year's Triumvirate-what are the best practices? How can we improve upon our existing programs' efficiency and innovation? The dialogue between students, educators, industry leaders and policymakers which will be undertaken in Mexico City will serve as a paradigm for the new demands of our global economy.



Fonds d'investissement nord-américain : Alignement des astres ou utopie?

Paradoxalement, tout en alimentant l'actuel mouvement de repli qui secoue les États-Unis, la pression migratoire à la frontière mexicaine pourrait raviver l'idée d'une intégration approfondie de l'Amérique du Nord, à commencer par la création d'un fonds d'investissement pour favoriser le développement du Mexique. Portrait de l'idée persistante d'une autre façon de faire.

par Jean François Bouthillette

Malgré leurs sourires de circonstance, les dirigeants mexicain, américain et canadien n'ont pu faire oublier l'ombre qui planait sur l'ALENA et sur leur sommet du 31 mars dernier, à Cancún. Cette ombre, c'était celle du projet de durcissement des politiques d'immigration américaines, adopté en décembre par la Chambre des représentants. Promu par l'ultraconservateur James Sensenbrenner, il prévoit notamment la criminalisation de l'immigration clandestine et l'édification d'un mur le long de la frontière mexicaine.

Le débat à ce sujet divise aujourd'hui la classe politique américaine, le Sénat se penchant à son tour sur la question. Pendant ce temps, dans plusieurs grandes villes des États-Unis, des centaines de milliers de personnes sont descendues dans la rue ces dernières semaines. Ce sont surtout des immigrants en règle ou illégaux, très majoritairement latino-américains. Ils demandent la régularisation des sans-papiers et protestent contre les mesures musclées envisagées par le Congrès.

Derrière le courant de repli américain qu'ils contestent, il y a notamment la forte pression migratoire et les préoccupations qu'elle soulève quant à la sécurité nationale. Or, cette pression est intimement liée à la gigantesque disparité entre l'économie mexicaine et celles de ses partenaires de l'ALENA. En ce domaine, 12 ans de libre-échange n'ont pas porté les fruits promis : si le volume des échanges commerciaux s'est accru, la population mexicaine n'en a pas bénéficié.

Le million d'emplois annuels attendus, par exemple, n'ont pas été au rendez-vous. Ces emplois sont pourtant nécessaires face au nombre équivalent de nouveaux travailleurs que la seule réalité démographique déverse, chaque année, sur le marché du travail mexicain. La pauvreté endémique dans

les États du sud crée un flot migratoire vers le nord du pays, où sont installées les entreprises exportatrices. Tous ne trouvent pas l'emploi recherché. Beaucoup choisissent la route des États-Unis, en « clandestins ».

Chaque jour, jusqu'à 5000 immigrants illégaux tentent de gagner en douce le territoire américain – et près de 500 y parviennent. Selon le groupe de recherche américain Pew Hispanic Centre, plus de la moitié des quelque 12 millions d'immigrants illégaux présents au pays sont Mexicains.

Cette relation entre écart de développement et pression migratoire a été soulignée par la réputée publication *The Economist*, dans l'éditorial de son premier numéro d'avril. Sous le titre « *Sense, not Sensenbrenner* », elle presse la classe politique américaine de reconnaître que la croissance économique du Mexique serait une solution plus adéquate que la répression au problème migratoire.

L'hebdomadaire britannique, où le libéralisme économique sous-tendait l'ALENA a bonne presse, précise que si ce développement passe d'abord par des réformes fiscales et énergétiques au Mexique, il pourrait aussi être accéléré par la création d'un « fonds d'infrastructures » financé pour moitié par les Américains. Pour l'éditorialiste, les dollars du « mur » seraient ainsi plus intelligemment investis dans les routes mexicaines. « *[U]n Mexique plus riche, résume-t-il, signifie des États-Unis plus riches et plus en sécurité.* »

UNE IDÉE PERSISTANTE

Cette idée de fonds d'investissement n'est pas nouvelle. Sitôt entré en fonction, en 2001, le président mexicain Vicente Fox avait plaidé pour un « ALENA-plus ». Sa vision d'une Amérique du Nord plus intégrée incluait justement une proposition de fonds de développement inspirée des « fonds de

cohésion » de l'Union européenne (UE).

Ces fonds européens, mis en place par le traité de Maastricht, visaient à réduire l'écart qui séparait les économies les plus faibles de l'Union des autres. En leur rendant accessibles plus de 400 milliards d'euros depuis 1992, ces fonds ont permis au PIB *per capita* de pays comme l'Espagne et l'Irlande de rattraper la moyenne de l'UE. Les économies fortes y ont gagné en s'ouvrant ces nouveaux marchés et en réduisant la pression migratoire à leurs portes, notamment.

Des voix se sont élevées en Amérique du Nord pour proposer un mécanisme comparable. Deux principaux scénarios se sont démarqués. D'abord, celui d'un fonds « à l'européenne », financé par les régions nanties d'Amérique du Nord et voué à renforcer les infrastructures et l'éducation dans les régions moins développées. Le second modèle, celui d'un fonds énergétique, financerait une exploitation accrue de ressources énergétiques mexicaines et augmenterait l'exportation vers les États-Unis – garantissant ainsi, selon ses défenseurs, des liquidités au sud et la sécurité énergétique au nord.

C'est toutefois une fin de non-recevoir qui a accueilli la proposition de M. Fox après les attentats du 11 septembre 2001, les échanges bilatéraux ayant été favorisés pour des considérations sécuritaires. Pour certains observateurs, l'absence de volonté politique dans le sens d'un approfondissement, à Washington, avait déjà sonné le glas du fonds d'investissement, avant même qu'un vrai débat ne s'amorce à ce sujet. Projet mort-né?

« Non. », répond, catégorique, Christine Fréchette, présidente et fondatrice du Forum sur l'intégration nord-américaine (FINA). Créée en 2002, cette ONG défend notamment une plus grande intégration nord-américaine et la

création d'un tel fonds.

« *Les Mexicains n'ont pas été constants dans la promotion du fonds d'investissement*, reconnaît-elle. Mais elle souligne que si le président Fox a rapidement abandonné l'idée, d'autres ont pris le relais. Certains universitaires, parlementaires, ONG et *think tanks* continuent de la promouvoir.

UTOPIE OU OPPORTUNITÉ?

Mme Fréchette est consciente de ce que la dynamique nord-américaine est très différente de celle de l'UE, qui est aussi une intégration politique. Elle estime que la réduction des écarts économiques demeure néanmoins dans l'intérêt des signataires de l'ALENA.

Or, « *en Amérique du Nord, on a cru que le libre-échange suffirait*, dit-elle, *mais on ne peut pas laisser aller les seules forces du marché et croire que ce sera la réponse à tout.* » Elle soutient que 12 ans après l'ALENA, devant la stagnation du Mexique, on doit faire le constat d'un échec partiel et envisager de nouveaux moyens comme le fonds d'investissement.

Tout le monde ne partage pas, toutefois, son enthousiasme à ce sujet. D'autres observateurs, sans remettre en question l'importance du développement du Mexique ni l'insuffisance du seul libre-échange pour y arriver, estiment qu'un tel projet ne pourra jamais voir le jour. C'est que l'approche américaine, dominante, ne

visait rien d'autre selon eux que la facilitation des échanges commerciaux.

Pour certains analystes, la puissance disproportionnée de Washington par rapport à ses partenaires fait en sorte que toute « intégration » supplémentaire ne peut être, dans les faits, qu'un alignement à sens unique des politiques canadiennes et mexicaines sur celles des États-Unis. Autrement dit : une subordination *de facto* des deux pays au Congrès américain, ce qui ne saurait garantir que leurs intérêts nationaux respectifs soient servis. Pour ces observateurs, toute autre forme d'intégration est exclue.

L'économiste Angel de la Vega Navarro, de la Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), est de ceux qui ont des réserves face à l'applicabilité du projet de fonds d'investissement. « *L'idée de l'ALENA n'a jamais été autre chose que de favoriser la libre circulation des biens et des capitaux : les États-Unis ont toujours été très clairs à ce sujet* », estime-t-il. Il rappelle que le président Salinas, signataire mexicain de l'accord, n'envisageait lui-même rien d'autre : « *Trade, not aid* », répétait-il.

Selon M. de la Vega Navarro, cette orientation n'a pas changé – et ne pourra changer sans que les Américains ne le souhaitent, ce qu'il croit peu probable. « *J'ai l'impression que toutes ces idées* [d'intégration approfondie, de fonds

d'investissement], *c'est bel et bien fini* », a-t-il affirmé en entrevue au *TrilatHerald*.

Pour Christine Fréchette, le projet n'est pas moribond. Au contraire. D'abord, les changements de garde récents ou à venir dans les capitales pourraient favoriser, selon elle, une nouvelle approche. Mais, surtout, le contexte actuel pourrait faciliter la progression de ces idées aux États-Unis : « *c'est eux, estime-t-elle, qui payent le plus gros prix pour l'absence d'ententes non-commerciales* ».

C'est d'ailleurs la négligence de telles ententes qui a mené, dit-elle encore, aux « *dérapages* » comme le projet de loi Sensenbrenner. Or, le débat que cela suscite aux États-Unis pourrait inciter les Américains à envisager de nouvelles avenues.

Les semaines à venir révéleront quel poids la communauté latino-américaine des États-Unis peut avoir sur l'opinion publique et le Congrès, quand elle se mobilise. Plutôt silencieux jusqu'ici, ses 40 millions d'âmes en font la plus vaste des « minorités » américaines.

Les préoccupations sécuritaires des Américains, bien qu'elles paraissent aller à contre-courant d'une intégration approfondie de l'Amérique du Nord, sont peut-être la clé de cet approfondissement. Pour d'autres, elles en sont déjà la tombe.

❖❖❖

Immigrants non-autorisés aux États-Unis : Quelques chiffres

Population estimée d'immigrants non-autorisés en mars 2006
aux États-Unis : **11,5 à 12 millions**

Proportion de latino-américains : **78 %** (environ 9 millions)
Proportion de Mexicains : **56 %** (environ 6,5 millions)

Source : Pew Hispanic Center



Rough Road Ahead for Dispute Settlement Negotiations

by Joffre LeBlanc & Jean-François Bouthillette

Mexican and Canadian legislators will surely face some major obstacles in the days ahead at the commission on dispute settlement, as the American delegation declared it will not accept any resolution with a clause on jurisprudence, "no matter what happens".

With a frankness rarely seen in diplomatic circles, American Congress

saying that "the toughest part of the negotiations have yet to come."

"People have just been talking in general about the proposals, but tomorrow we'll be debating clause by clause. That is when the interesting stuff happens", said Haggart.

In the meantime, a lobbyist from Canadian-American Business Council,



representative, Gabriel Goyette, declared "we let the other delegations talk, but we hold the reactionary position in this portfolio."

"For our part, we had some pretty speeches with lots of good intentions and blah blah blah", he added, with a touch of cynicism - merely minutes after the first meeting of the commission.

"There is no way we'll let this pass", said the representative, "if we did, we would clearly get lynched in the next election."

This perspective stands in stark contrast to the cautious optimism expressed by Mexican and Canadian legislators, who seemed hopeful that a consensus would be reached by the end of the week.

Newly-elected president of the commission, Blayne Haggart, perceptively echoed these sentiments,

Un poco de énfasis en la Asamblea General

por Guillermo Recio

Acto posterior a la reunión con el Presidente del Senado Enrique Jackson, las cuatro comisiones se dirigieron a la primera reunión en la Asamblea General donde el presidente Guillaume Lavoie fue el encargado de dar la bienvenida de nueva cuenta, invitando a los presentes a ser parte de este proyecto mediante el trabajo y compromiso.

Los presidentes electos de cada comisión transmitieron los logros alcanzados en una difícil mañana donde las negociaciones trilaterales se volvieron parte fundamental del primer día del Triunvirato 2006.

Una de las comisiones que representó una gran sorpresa para la mayor parte de los delegados ahí presentes fue la que lleva por título "Student Mobility" debido a los fuertes debates que tuvieron los representantes políticos de Canadá, Estados Unidos y México, llegando a tocar temas relacionados al terrorismo, violaciones de derechos humanos y eventualmente las posibles dificultades para lograr extender este proyecto a las tres regiones que conforman Norteamérica.



Le Triumvirat félicite les gagnants des prix pour leur travail exemplaire

- ❖ *Performance Exceptionnelle :*
Melissa Jamín, Déléguée du parlement du Tennessee, Président de la Commission sur les Flux Migratoires, Membre de la délégation de l'Universidad de Monterrey.
- ❖ *Excellente Performance:*
Tyson Sadler, Lobbyiste représentant "Americans for Legal Immigration", Membre de la délégation de l'Université Simon Fraser.
- ❖ *Performance Remarquable :*
Gabriel Goyette, Délégué fédéral du parlement des États-Unis d'Amérique, Membre de la délégation de l'Université du Québec à Montréal.
- ❖ *Meilleur Négociateur :*
Jorge Andrés Rave, Délégué fédéral du parlement des États-Unis d'Amérique, Membre de la délégation de l'Université du Québec à Montréal.
- ❖ *Meilleure proposition de projet de résolution :*
Carlo Di Nicola & Jorge Andrés Rave, Délégués fédéraux du parlement des États-Unis d'Amérique, respectivement Membres de la délégation de l'Université de Montréal et de l'Université du Québec à Montréal.
- ❖ *Meilleur article de journal du TrilatHerald :*
Joffre Leblanc, Journaliste, Membre de la délégation de Carleton University.
- ❖ *Prix Triumvirat – créé et octroyé par l'assemblée des délégués à la personne personnifiant le mieux les valeurs portées par le Triumvirat :*
Paul Mailhot, Délégué fédéral du parlement des États-Unis d'Amérique, Membre de la délégation de l'Université du Québec à Montréal.

❖❖ Universités participantes ❖❖



McGill

CENTRE D'ÉTUDES
ET DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES



Université
de Montréal



❖❖ Co-organisateurs ❖❖



❖❖ Commandites de Prestige ❖❖



❖ Commandites Privilège ❖

North American Development Bank

British Columbia Government

